

TELECOMMUNICATION / SOCIAL : SFR condamné à verser des indemnités à ses salariés licenciés

La [SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE - SFR:343059564] / **T** : 01.85.06.00.00 (siège à Paris/75) a été condamné à verser 1.292.650 € à ses ex-salariés du centre d'appel de Chasseneuil-du-Poitou (Vienne). Ces derniers accusaient l'entreprise de téléphonie de ne pas avoir respecté un accord interdisant des licenciements économiques. Le conseil de prud'hommes de Poitiers leur a donné raison mardi dernier. La société a été condamnée à verser 5.000 € à chaque demandeur à titre de dommages et intérêts. www.sfr.fr